

Se faire justice soi-même, une solution par défaut à Madagascar?

Dépêche No. 294, Afrobaromètre | Désiré Razafindrazaka, Laetitia Razafimamonjy, Patricia Ramanamandimby, Ellora Soulisse, et Sitraka Razanakoto

Résumé

Un phénomène rare avant la crise politique de 2009, la pratique de la vindicte populaire semble augmenter à Madagascar. Du Nord au Sud, de nombreuses régions sont concernées par la volonté de la population elle-même de punir des agressions sexuelles, des *dahalo* (bandits), des vols à la tire, et autres délits. Des cas remarquables ont montré que le lynchage peut s'abattre sur n'importe quel individu lambda soupçonné d'avoir commis un délit (Madagascar Matin, 2016; Mada-actus.info, 2018).

Cette justice populaire, appelée aussi *fitsaram-bahoaka* en malgache, va à l'encontre des éléments qui définissent la justice pénale, comme la présomption d'innocence. Elle tente de s'apparenter à la notion de justice alors qu'elle est bien considérée comme un crime (Etika, 2013). Pour y remédier, des initiatives du gouvernement existent telles que le partenariat entre l'état, à travers le Ministère de la Justice, et le programme « Renforcement Etat de Droit » du Programme des Nations Unies pour le Développement, qui organise depuis peu des ateliers de sensibilisation en rapprochant les autorités locales et les citoyens, tout en vulgarisant quelques éléments juridiques sur le sujet (NewsMada, 2017).

Selon la plus récente enquête d'Afrobaromètre à Madagascar, quatre Malgaches sur 10 sont d'accord pour l'application des vindictes populaires, pratique qui prévaut déjà dans les localités de résidence du quart de la population. Cette idée est davantage soutenue par les ruraux et les répondants de niveau primaire et les non-scolarisés. Le paradoxe est que, c'est dans les zones où les forces de l'ordre sont les plus présentes qu'on rencontre le plus de vindictes populaires.

Par ailleurs, une forme de justice communautaire acceptée par tous est présente dans le pays. Les *dina* ou pactes communautaires, une justice ancestrale composée de règles sociales au niveau local, impose des sanctions en cas de délit. Ces sanctions se présentent souvent sous forme d'une amende, bien qu'aujourd'hui elles peuvent prendre d'autres formes.

L'enquête Afrobaromètre

Afrobaromètre est un réseau de recherche panafricain et non-partisan qui mène des enquêtes d'opinion publique sur la démocratie, la gouvernance, les conditions économiques, et les questions connexes en Afrique. Six séries d'enquêtes ont été réalisées dans 37 pays africains entre 1999 et 2015, et les résultats de la Série 7 (2016/2018) sont actuellement en cours de dissémination. Afrobaromètre mène des entretiens en face-à-face dans la langue du répondant avec des échantillons représentatifs à l'échelle nationale.

L'équipe Afrobaromètre à Madagascar, dirigée par le cabinet COEF Ressources, a interviewé 1.200 adultes malgaches en janvier-mars 2018. Un échantillon de cette taille donne des résultats au niveau du pays avec une marge d'erreur de +/-3 points de

pourcentage à un niveau de confiance de 95%. Des enquêtes précédentes ont été menées à Madagascar en 2005, 2008, 2013, et 2014.

Résultats clés

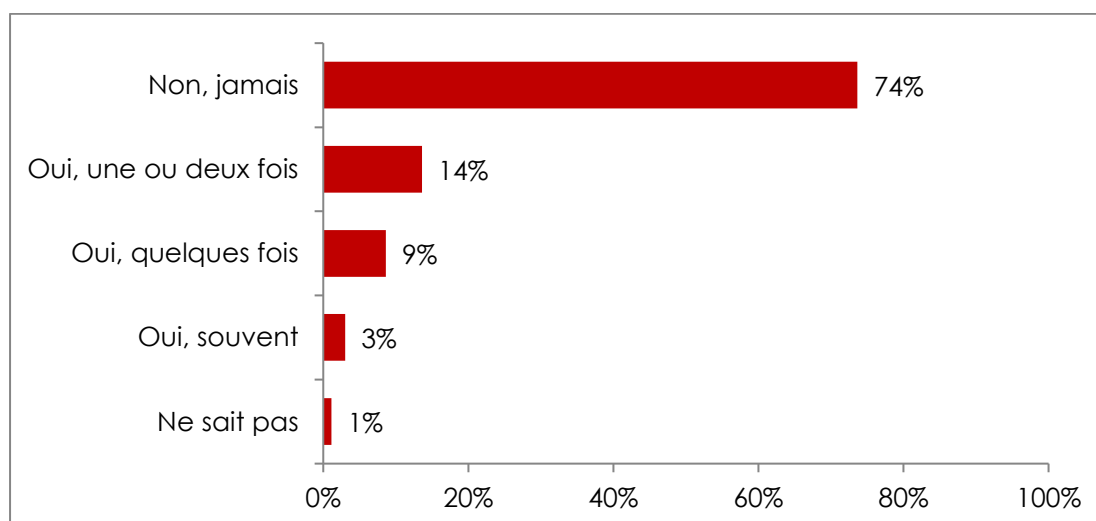
- Plus du quart (26%) des Malgaches affirment que leur localité a été, dans les deux dernières années, le théâtre d'actes de vindicte populaire. Le phénomène est plus urbain, avec 31% des répondants contre 24% en milieu rural.
- Quatre Malgaches sur 10 (41%) sont « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec la pratique de la vindicte populaire. Cette acceptation est plus forte chez les ruraux (43% contre 31% des urbains) et chez les moins instruits.
- Considérés comme au moins « parfois » justifiés pour les viols et les vols de zébu par les deux-tiers des Malgaches, les vindictes populaires restent non-justifiées pour une large majorité des répondants pour les vols à l'étalage et les vols à la tire.
- Les vindictes populaires semblent plus fréquentes dans les zones où plus de citoyens se sentent en insécurité et – paradoxalement – où les forces de l'ordre sont plus présentes.
- La grande majorité des ruraux (79%) et une petite majorité (55%) des urbains vivent avec une autre forme de justice populaire – les *dina* ou pactes communautaires – en tant que moyen de régulation sociale.
- Liés essentiellement aux vols de zébu (35%), à l'hygiène et l'assainissement (18%), et au respect des traditions (13%), les *dina* portent sur différents aspects de la vie des Malgaches et peuvent concerner également la gestion des ressources naturelles ou encore le port illicite d'arme à feu, entre autres domaines.

Les Malgaches banalisent la vindicte populaire

Effectivité de la vindicte populaire

A Madagascar, le phénomène de la vindicte populaire est aujourd'hui mis en lumière, dans la mesure où 26% des Malgaches ont eu connaissance, à des fréquences variées, de tels actes dans leur localité ou leur commune lors des deux dernières années (Figure 1).

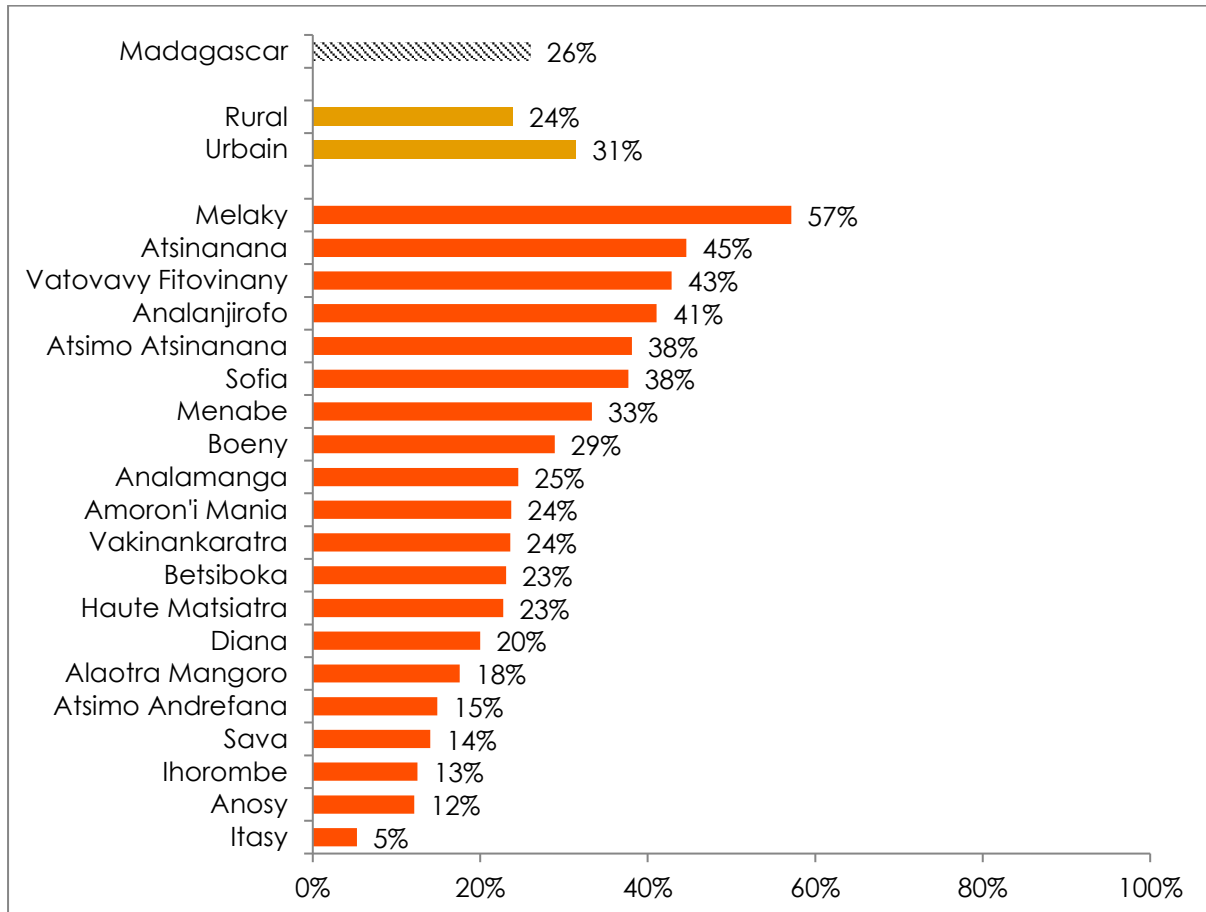
Figure 1: Effectivité de vindicte populaire | Madagascar | 2018



Question posée aux répondants: Y-a-t-il déjà eu des vindictes populaires dans votre localité/commune lors des deux dernières années?

D'un point de vue géographique, le milieu urbain (31%) connaît plus d'actes de vindicte populaire comparé aux zones rurales (24%). Il est à noter que, selon les réponses, les régions¹ où se manifestent le plus de vindictes populaires se situent le long de la Côte Est, suivie des régions de la Côte Ouest. Les régions qui la voient le moins sont celles du Nord, du Centre, et enfin l'extrême Sud (Figure 2).

Figure 2: Effectivité de vindicte populaire | par milieu de résidence et par région
 | Madagascar | 2018



Question posée aux répondants: Y-a-t-il déjà eu des vindictes populaires dans votre localité/commune lors des deux dernières années? (% de ceux qui disent au moins une fois)

Deuxième fait marquant, voire alarmant, c'est la proportion des citoyens qui approuvent la vindicte populaire: 41% disent être « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec cette pratique, contre 47% qui s'y opposent (Figure 3).

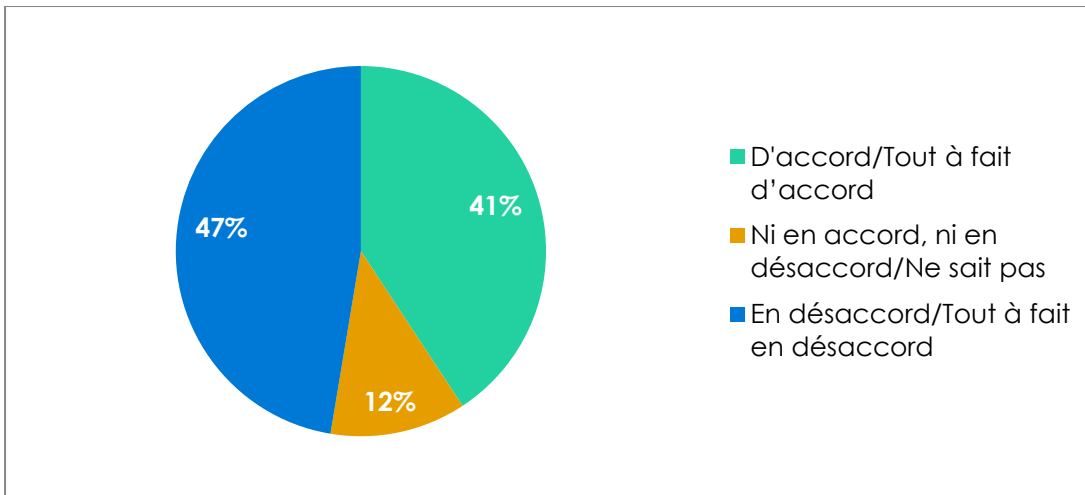
De manière plus précise, on note que plus les citoyens sont instruits, moins ils sont favorables à cette pratique. En effet, ceux ayant eu une formation universitaire (26% d'approbation) présentent plus de réticence par rapport à ceux qui ont eu une éducation secondaire (39%), primaire (44%), ou informelle (43%) (Figure 4). Par ailleurs, la proportion des femmes qui soutiennent cette pratique (41%) est aussi élevée que celle des hommes (40%).

¹ Conformément à leur proportion de la population totale de Madagascar, les échantillons des régions (à l'exception d'Analamanga) sont de petites dimensions et produisent des résultats dont les marges d'erreur sont très importantes. Les résultats régionaux devront être considérés strictement à titre suggestif.

Néanmoins, les citoyens vivant dans les zones rurales (43%) montrent un net attrait envers cette pratique comparés à ceux des zones urbaines (31%). Donc, bien que le phénomène soit plus marqué en milieu urbain, ce sont les ruraux qui y sont les plus attachés.

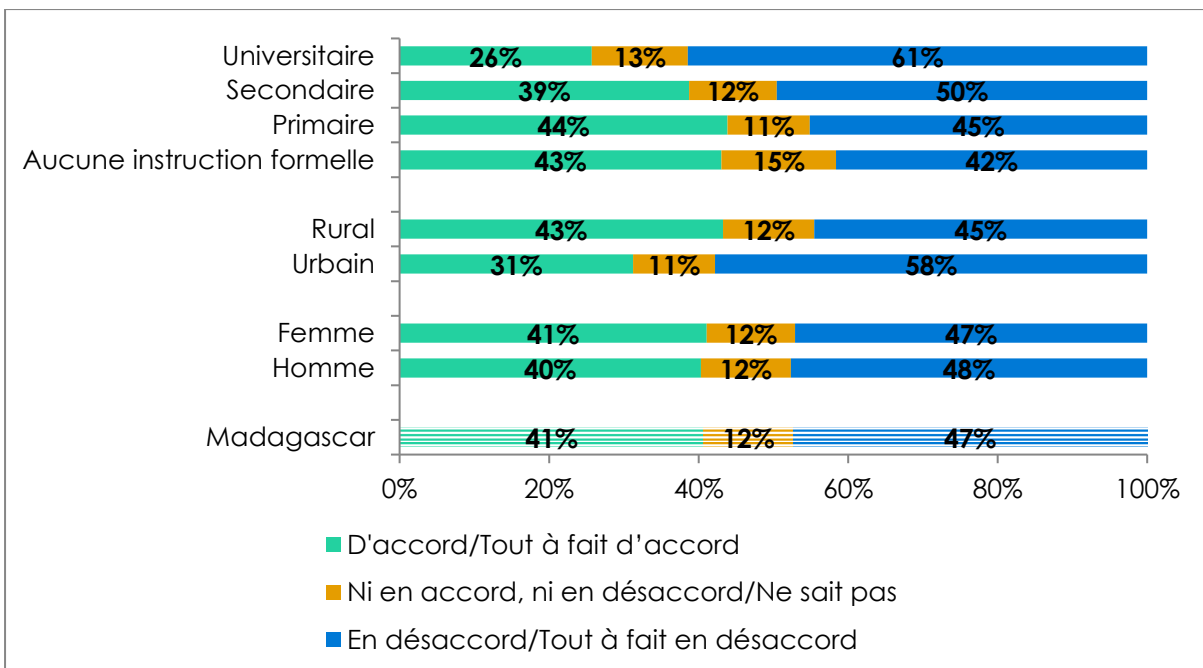
D'une manière générale, plus la population approuve la vindicte populaire, plus la pratique est vulgarisée. Toutefois, quelques particularités émergent dans les régions Antsinanana, Melaky, et Analamanga, où les proportions de ceux qui adhèrent à la vindicte populaire sont largement inférieures à celles des vindictes populaires vécues (Figure 5).

Figure 3: Soutien ou rejet de la vindicte populaire | Madagascar | 2018



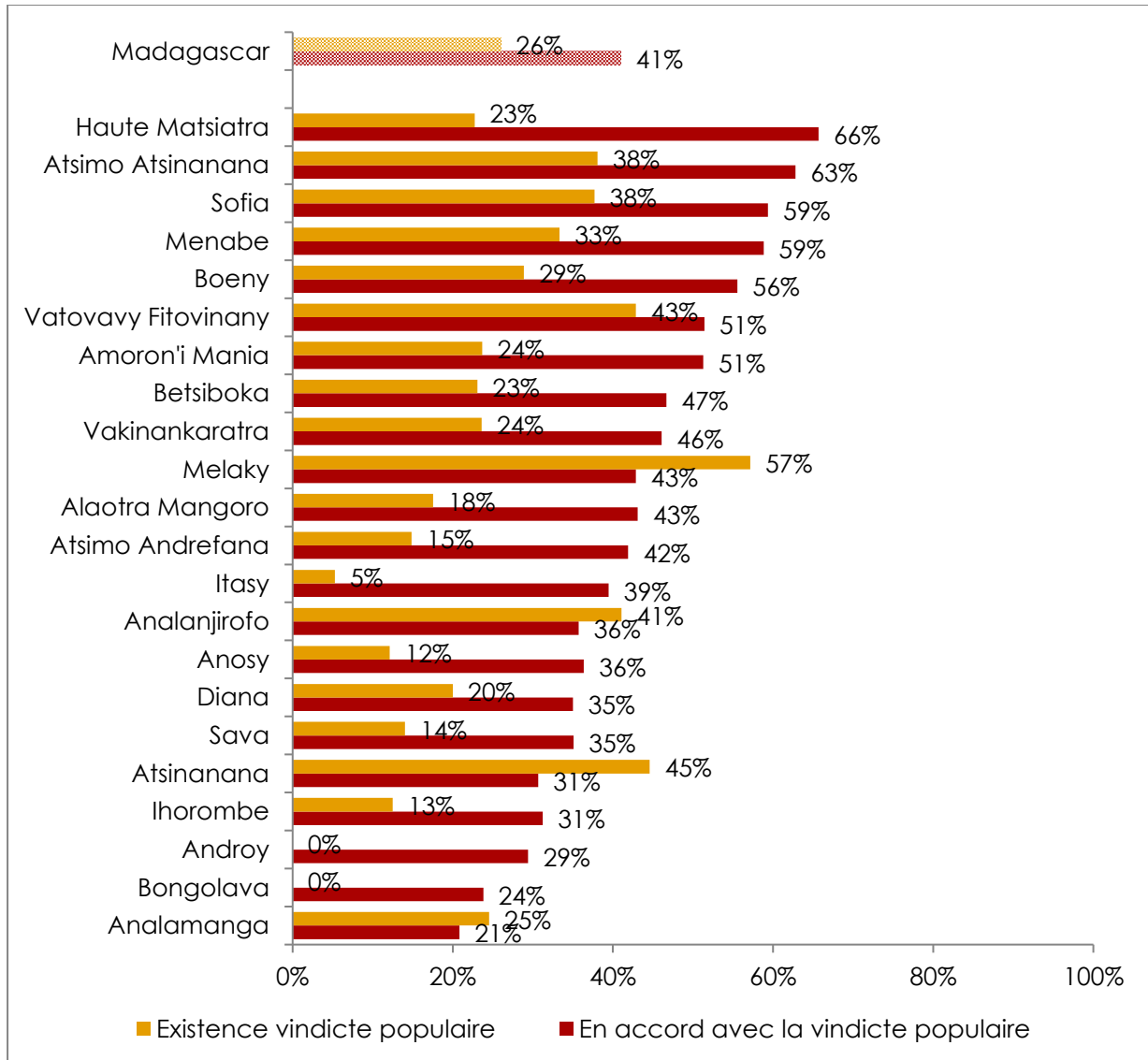
Question posée aux répondants: Etes-vous d'accord ou en désaccord avec la pratique de la vindicte populaire?

Figure 4: Soutien ou rejet de la vindicte populaire | par niveau d'instruction, milieu de résidence, sexe | Madagascar | 2018



Question posée aux répondants: Etes-vous d'accord ou en désaccord avec la pratique de la vindicte populaire?

Figure 5: Existence et accord avec la vindicte populaire | par région
 | Madagascar | 2018



Questions posées aux répondants:

Y a-t-il déjà eu des vindictes populaires dans votre localité/commune lors des deux dernières années? (% qui disent au moins une fois)

Etes-vous d'accord ou en désaccord avec la pratique de la vindicte populaire? (% qui disent « d'accord » ou « tout à fait d'accord »)

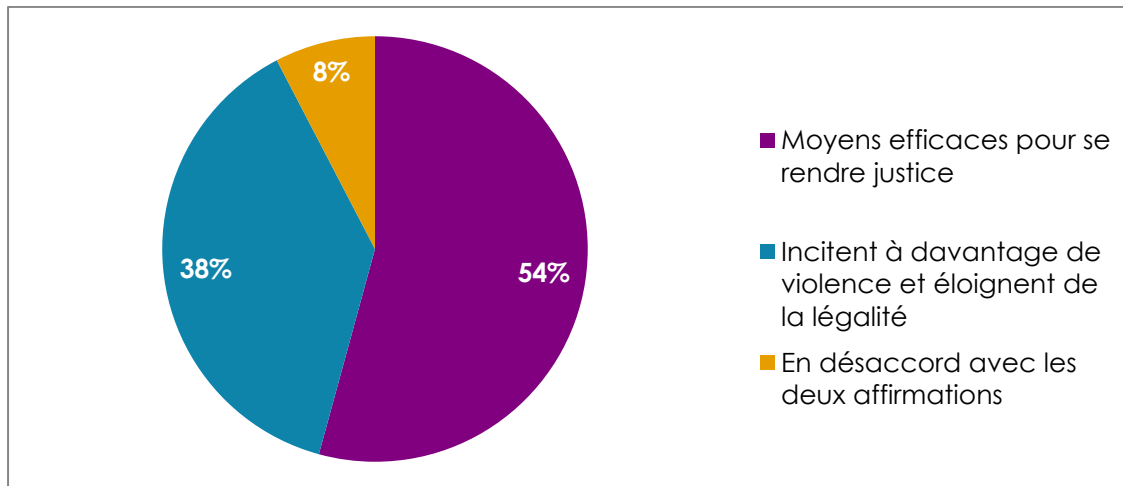
Entre vindicte populaire et insécurité

La majorité (54%) des Malgaches estiment que la vindicte populaire est un moyen efficace pour se rendre justice, tandis qu'une proportion non-négligeable de la population (38%) considèrent cette pratique comme une incitation à davantage de violence qui creuse un fossé entre la population et la justice légale (Figure 6).

Quant à ce qui pourrait provoquer la vindicte populaire, force est de constater que certains actes sont moins tolérables que d'autres. En ce sens, la société malgache condamne essentiellement le viol et le vol de zébu. Pour ces deux cas de délits, jusqu'à deux-tiers des Malgaches trouvent que la vindicte populaire est « parfois » ou « toujours » justifiée. Pour les

actes de banditisme comme le cambriolage ou les vols de biens d'autrui, les vindictes populaires sont considérées comme justifiables par 50% de la population. Ce sont les vols à l'étalage et les vols à la tire qui justifieraient le moins un acte de vindicte populaire (28%) (Figure 7).

Figure 6: Se rendre justice ou inciter à plus de violence? | Madagascar | 2018



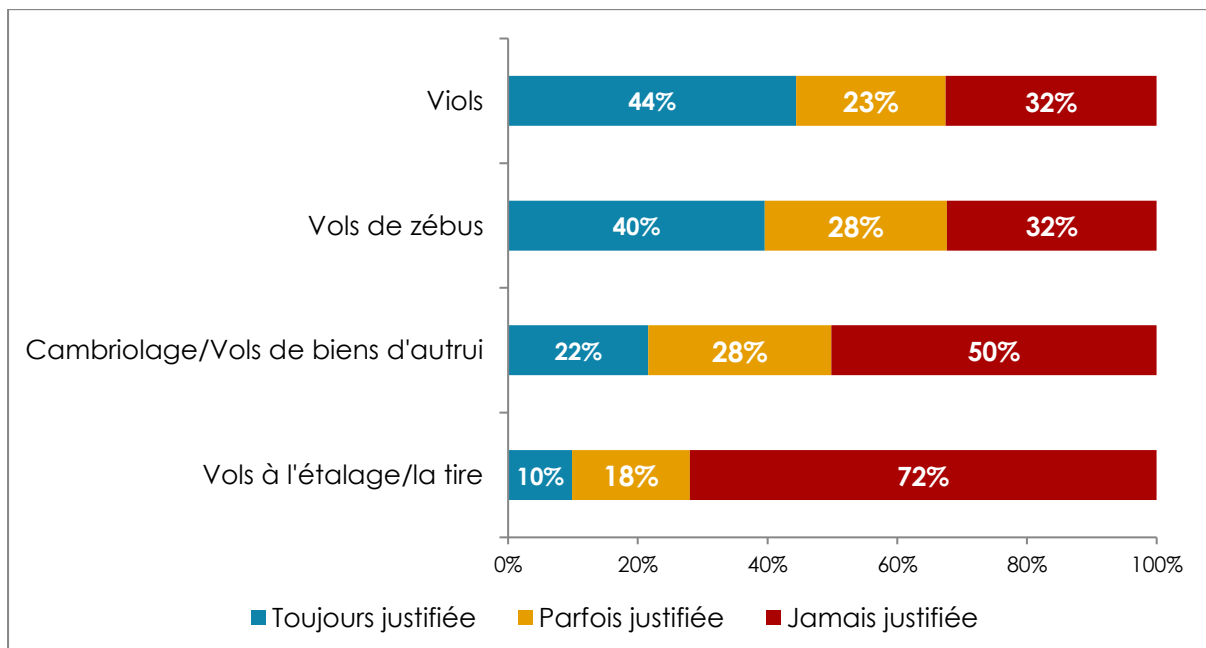
Question posée aux répondants: Laquelle des affirmations suivantes est la plus proche de votre opinion?

Affirmation 1: Les vindictes populaires sont des moyens efficaces pour se rendre justice et remédier aux récidives des malfaiteurs.

Affirmation 2: Les vindictes populaires incitent à davantage de violence et éloignent la population de la légalité et des forces de l'ordre.

(% de ceux qui sont « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec chaque affirmation)

Figure 7: Vindicte populaire et types de délit | Madagascar | 2018



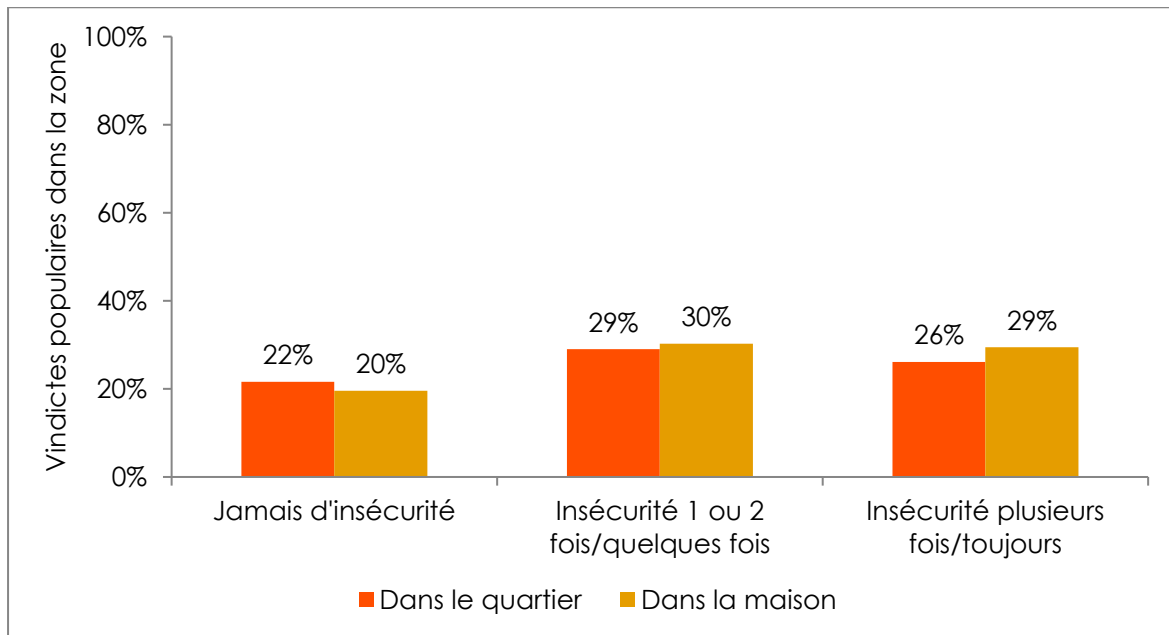
Question posée aux répondants: Certaines personnes pensent que les vindictes populaires sont justifiées pour certains types de crimes ou délits. Pour chacune de ces types de crime, veuillez me dire si d'après vous, la vindicte populaire est toujours justifiée, parfois justifiée, ou jamais justifiée?

En outre, il apparaît que le phénomène de vindicte populaire peut être associé à l'insécurité perçue. En effet, dans les localités où plus de citoyens se sentent en insécurité, la vindicte populaire semble plus présente.

Par exemple, parmi les répondants qui déclarent qu'ils n'ont jamais craint de subir un crime dans leur maison pendant les 12 derniers mois, 20% ont eu connaissance d'un cas de vindicte populaire, tandis que cette proportion est de 30% parmi ceux ayant ressenti une telle crainte. De même, les répondants qui ne se sont jamais sentis en insécurité dans leur quartier sont moins susceptibles d'avoir vu un cas de vindicte populaire que ceux qui éprouvent un sentiment d'insécurité (22% contre 26%-29%) (Figure 8).

On peut supposer que la pratique de la justice populaire dans le pays peut engendrer un sentiment d'insécurité chez les individus ou, dans le sens contraire, que la frustration engendrée par l'insécurité qui règne à Madagascar se manifeste à travers la justice populaire.

Figure 8: Insécurité ressentie et présence de vindicte populaire | Madagascar | 2018



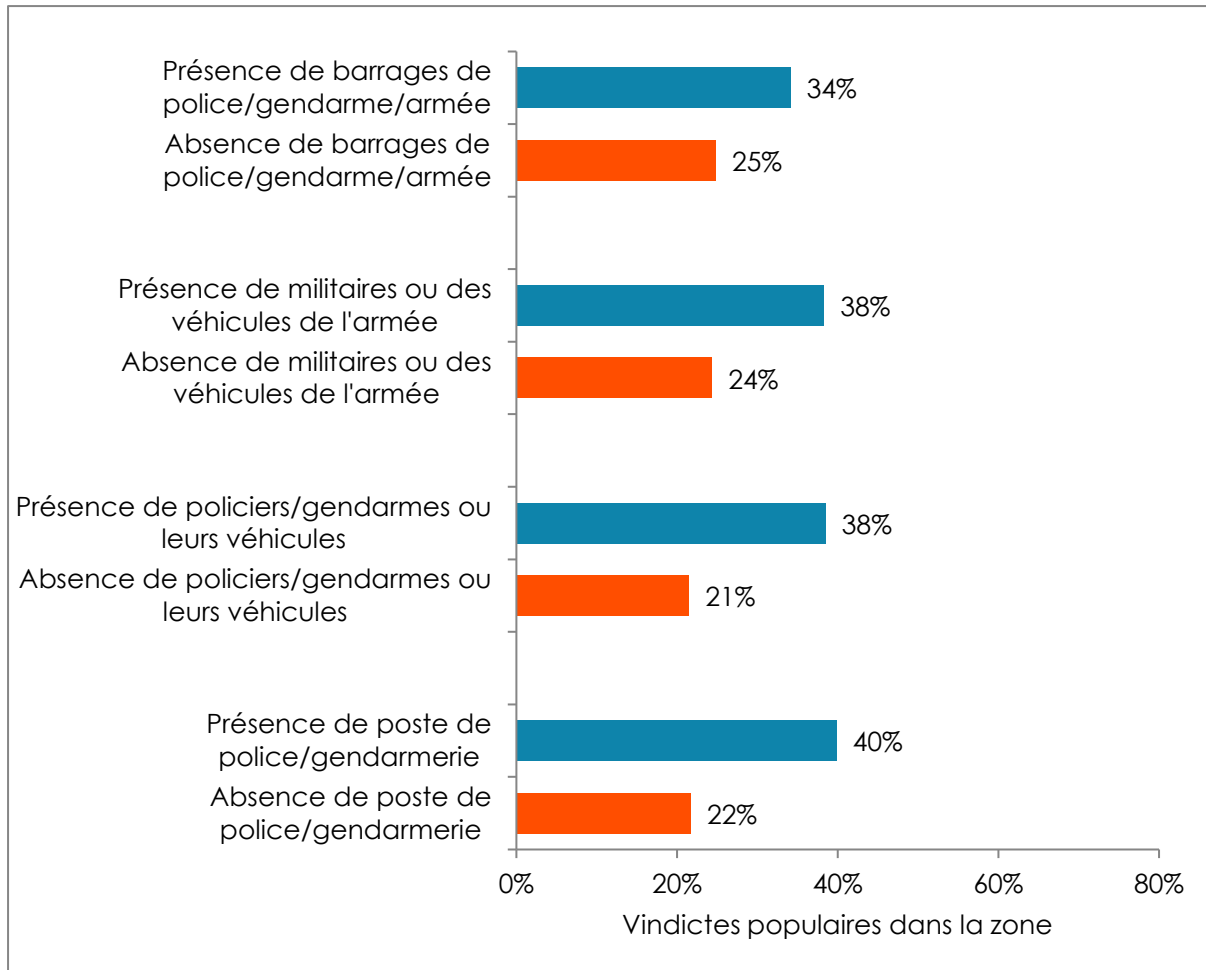
Questions posées aux répondants:

*Au cours des 12 derniers mois, combien de fois, le cas échéant, est-ce que vous ou un membre de votre famille: Ne vous êtes pas sentis en sécurité dans le quartier? Avez-vous craint de subir un crime dans votre propre maison?
 Y-a-t-il déjà eu des vindictes populaires dans votre localité/commune lors des deux dernières années? (% qui disent « une ou deux fois », « quelques fois », ou « souvent »)*

Vindicte populaire et justice légale

Un fait paradoxal se dessine dans la mesure où les localités les plus couvertes par les forces de l'ordre sont celles où l'on rencontre le plus de vindictes populaires. Par exemple, les localités qui disposent de barrages de police/gendarme ont connu plus de vindictes (34%) comparées à celles qui n'en disposent pas (25%). Il en est de même pour les localités qui montrent une présence militaire (38% contre 24%) ou de policiers (38% contre 21%) et de postes de police (40% contre 22%) (Figure 9). Ainsi, même si les forces de l'ordre sont présentes, il semble possible que la population ne leur fasse pas toujours confiance pour répondre à leurs besoins de justice.

Figure 9: Présence des forces de l'ordre et vindicte populaire | Madagascar | 2018



Les enquêteurs ont noté la présence ou l'absence dans chaque zone de dénombrement des postes de police/gendarmerie, des policiers/gendarmes ou des véhicules de police/gendarmerie, des militaires ou des véhicules de l'armée, et des barrages de police/gendarmerie ou de l'armée.

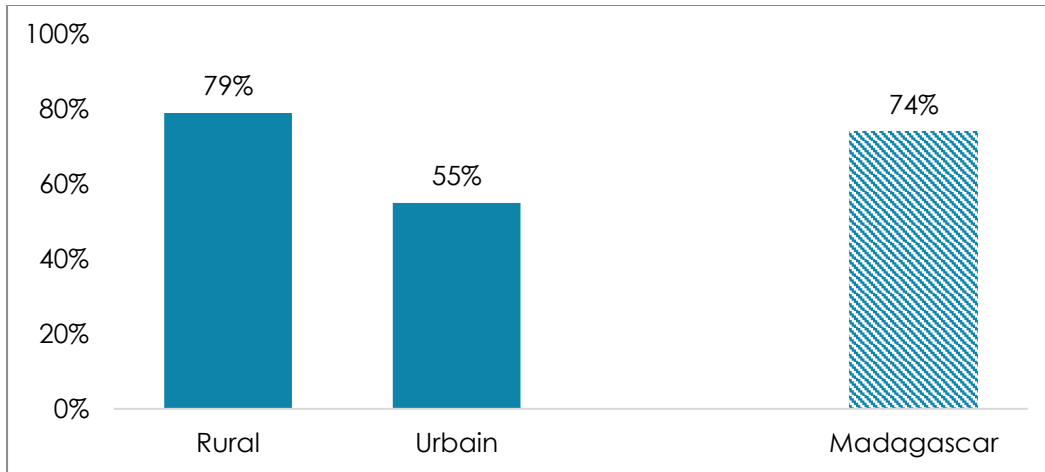
Question posée aux répondants: Y-a-t-il déjà eu des vindictes populaires dans votre localité/commune lors des deux dernières années?

Le dina perdure en tant que régulateur social

A défaut d'une totale confiance envers les services publics en matière de justice légale, et une certaine insécurité perçue par les Malgaches, le *dina* reste un régulateur social reconnu par la population malgré son caractère ancestral. En effet, le *dina* est une forme de justice coutumière présente à Madagascar depuis l'époque précoloniale. Selon la présente étude, elle recouvre actuellement les trois-quarts (74%) de la population de l'île. Toutefois, elle est beaucoup plus présente en milieu rural (79%) mais continue tout de même à régir une majorité des zones urbaines (55%) (Figure 10). D'un point de vue géographique, il n'existe pas de répartition spécifique qui démontrerait un lien entre *dina* et spécificité locale.

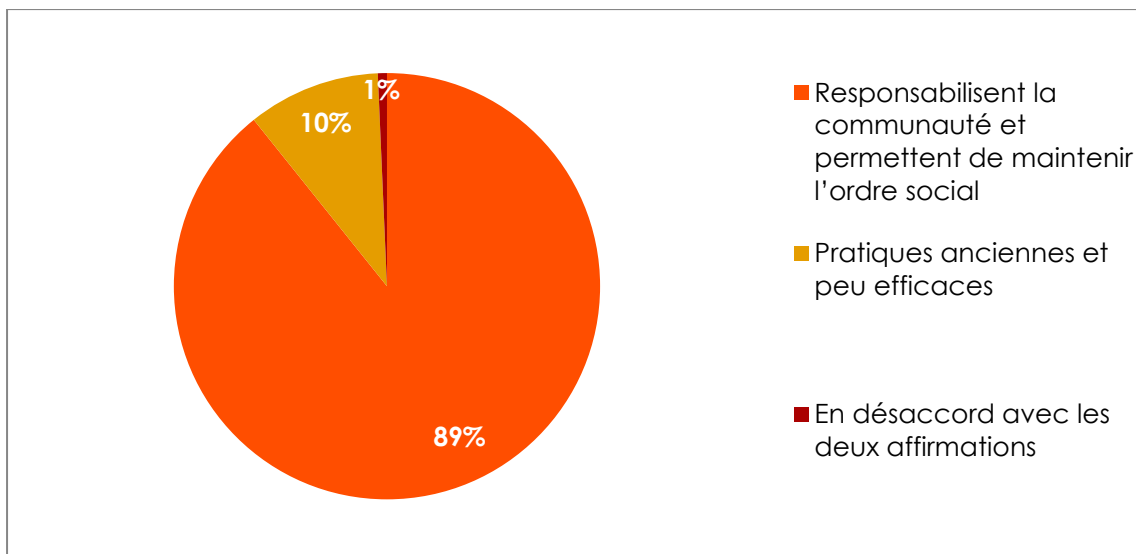
Dans tous les cas, l'instauration des *dina* part essentiellement (89%) d'un principe de responsabilisation de la population et de maintien efficace de l'ordre social. Juste 10% des répondants perçoivent les *dina* comme des pratiques anciennes et peu efficaces qui ne méritent plus d'être appliquées (Figure 11).

Figure 10: Présence de conventions sociales communautaires ou dina | par milieu de résidence | Madagascar | 2018



Question posée aux répondants: Existe-il des dina ou conventions communautaires au niveau de votre localité? (% qui disent « oui »)

Figure 11: Efficacité des dina | Madagascar | 2018



Question posée aux répondants: Laquelle des affirmations suivantes est la plus proche de votre opinion

Affirmation 1: Les dina responsabilisent la communauté et permettent efficacement de maintenir l'ordre social.

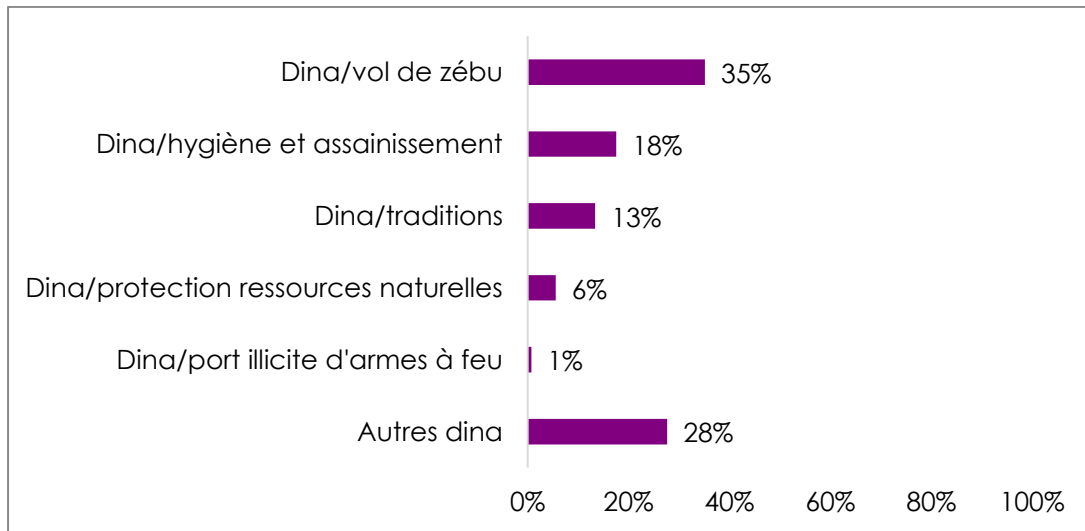
Affirmation 2: Les dina sont des pratiques anciennes et peu efficaces qui ne méritent plus d'être appliquées.

(% de ceux qui sont « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec chaque affirmation)

En tant que justice coutumière, le dina est le plus en harmonie avec les valeurs et la culture malgaches. C'est pourquoi une grande proportion des dina concernent le vol de zébu (35%) et qu'une partie reste consacrée au respect des traditions (13%). Néanmoins, les dina évoluent avec les contextes sociaux. C'est ainsi que les dina sur l'hygiène et l'assainissement (18%) et sur la protection des ressources naturelles (6%) semblent devenir plus fréquents, et que les dina sur le port illicite d'armes à feu ont fait leur apparition (1%) (Figure 12).

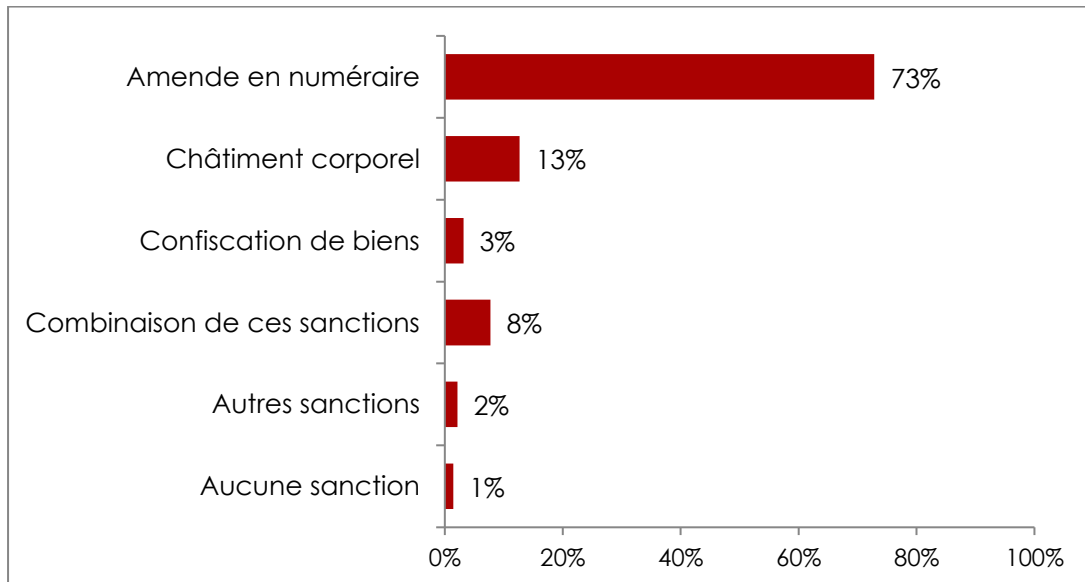
En tant que régulateur social, les dina prévoient toujours (à 99%) des sanctions en cas de non-respect du pacte social. La plus courante est la sanction pécuniaire (73%). Cependant, d'autres types de sanctions peuvent être appliqués, comme les châtiments corporels (13%), la confiscation de biens (3%), ou encore une combinaison de ces sanctions (8%) (Figure 13).

Figure 12: Types de dina | Madagascar | 2017



Question posée aux répondants: Quels types de dina existent dans votre localité?

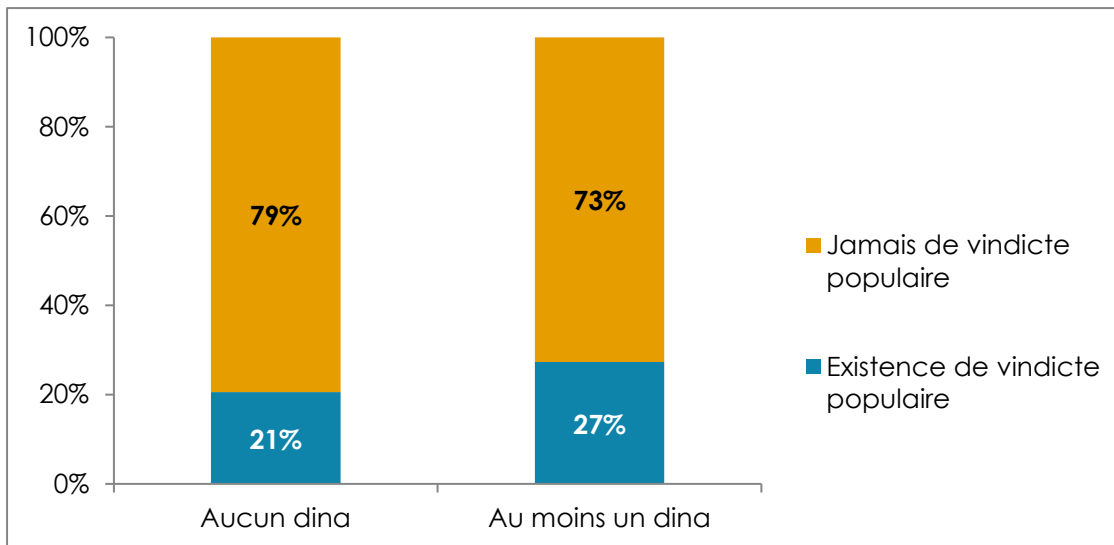
Figure 13: Sanctions par les dina | Madagascar | 2017



Question posée aux répondants: Quels types de sanctions sont appliquées dans le cadre des dina de votre localité?

Toutefois, même si les dina et les vindictes populaires sont des mécanismes de justice initiés par la population, l'existence de l'un ne conduit pas forcément à l'application de l'autre. En effet, parmi les localités ne disposant pas de dina, 21% ont connu des vindictes populaires, contre 27% pour celles qui sont régies par au moins un dina, soit une différence de seulement 6 points de pourcentage (Figure 14).

Figure 14: Vindictes populaires et dina | Madagascar | 2018



Questions posées aux répondants:

*Existe-il des dina ou conventions communautaires au niveau de votre localité?
 Y-a-t-il déjà eu des vindictes populaires dans votre localité/commune lors des deux dernières années?*

Conclusion

La « justice » populaire a acquis un soutien inquiétant de la part de la population malgache. Des analyses plus approfondies pourraient permettre de vérifier l'existence d'un lien potentiel entre la pratique de vindicte populaire et le sentiment d'insécurité, qui serait en lien avec un manque de confiance envers les forces de l'ordre, afin d'identifier les réponses appropriées par rapport à ce phénomène.

Les *dina*, quant à eux, perdurent en tant que régulateur social car ils sont ancrés dans la culture malgache. Ils évoluent selon le contexte social et environnemental et témoignent d'une volonté de prise de responsabilité de la part des citoyens.

Pour sonder vous-même ces données, veuillez visiter notre outil d'analyse en ligne au www.afrobarometer.org/online-data-analysis.

Références

- Etika. (2013). Dossier: Vindictive populaire, une peine de mort qui ne dit pas son nom. No. 0007, juillet-septembre. http://www.csi.gov.mg/wp-content/uploads/2017/04/Etika_0007.pdf.
- Fih, N. (2016). Vindictive populaire: Une conséquence directe du manque de confiance en la justice. <http://www.matin.mg/?p=8228>.
- Mada-actus.info. (2018). Stop au « fitsaram-bahoaka » ou justice populaire à Madagascar! 9 avril. <https://mada-actus.info/faits-divers/stop-au-fitsaram-bahoaka-ou-justice-populaire-a-madagascar/>.
- NewsMada. (2017). Lutte contre la vindictive populaire: Mieux vaut tard que jamais. 20 septembre. <https://www.newsmada.com/2017/09/20/lutte-contre-la-vindictive-populaire-mieux-vaut-tard-que-jamais/>.

Désiré Razafindrazaka est directeur du cabinet COEF Ressources, le partenaire national d'Afrobaromètre à Madagascar. Email: desirazaf@yahoo.fr.

Laetitia Razafimamonjy est coordonnateur de projets du cabinet COEF Ressources à Madagascar.

Patricia Ramanamandimby, Ellora Soulisse, et Sitraka Razanakoto sont consultants au cabinet COEF Ressources à Madagascar.

Afrobaromètre, projet collaboratif de recherche par enquêtes, est conduit par un réseau de spécialistes des sciences sociales de plus de 30 pays africains. La coordination des activités est assurée par le Centre pour le Développement Démocratique (CDD) au Ghana, l'Institut de Justice et de la Réconciliation (IJR) en Afrique du Sud, l'Institut de Recherche Empirique en Economie Politique (IREEP) au Bénin, et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) à l'Université de Nairobi au Kenya. L'Université Etatique de Michigan et l'Université de Cape Town fournissent de l'assistance technique au projet.

Le 7ème Round d'Afrobaromètre a bénéficié du soutien financier de l'Agence suédoise de coopération pour le développement international (SIDA), de la Fondation Mo Ibrahim, des Open Society Foundations, de la Fondation Bill & Melinda Gates, de la Fondation William & Flora Hewlett, du Département d'Etat Américain, de l'agence Américaine pour le développement international (USAID) à travers l'Institut Américain pour la promotion de la paix, de la Fondation nationale pour la démocratie (National Endowment for Democracy), et de Transparency International.

Les donations aident Afrobaromètre à donner la parole aux citoyens africains. Veuillez penser à faire une contribution (à www.afrobarometer.org) ou contactez Felix Biga (felixbiga@afrobarometer.org) pour discuter d'un financement institutionnel.

Pour plus d'informations, veuillez visiter le www.afrobarometer.org.



Dépêche No. 294, Afrobaromètre | 29 avril 2019